

## Conférence de presse du Président de la République – Première réaction

En premier lieu, FO constate que le Président de la République a confirmé les orientations mises en œuvre depuis le début du quinquennat, notamment en matière de réforme des retraites et de la fonction publique, avec leur pendant en matière de santé et d'éducation.

Or, ces réformes sont contestées, l'ensemble des fédérations de fonctionnaires appelant d'ores et déjà à la grève le 9 mai prochain, tandis que des mouvements de mobilisation sont engagés dans l'éducation nationale et la santé, en particulier dans les services d'urgence.

FO avait appelé le gouvernement à annoncer la suspension de ces réformes contestées, au moment du lancement du Grand débat, comme signal de considération donnée au dialogue social avec les syndicats.

Si les options de jour férié de solidarité, de durée légale hebdomadaire du travail, de recul à nouveau de l'âge légal de départ en retraite ont été levées, le Président confirme cependant le bien fondé des critiques de FO relatives au projet de régime universel de retraite. Ainsi, il évoque à son tour l'allongement de la durée de cotisation et, comme l'a fait récemment le Haut-commissaire, l'instauration d'une décote afin d'inciter à un départ à 63 voire 64 ans. Cela confirme l'opposition de FO à cette réforme – et son retrait du processus actuel de concertation – qui conduirait à terme à affaiblir les droits à la retraite.

Concernant l'indexation des pensions, FO s'étonne de l'annonce de la fin de la sous indexation généralisée pour 2021 alors qu'aucune mesure contraire n'avait été annoncée et regrette que cette mesure ne prenne pas effet dès cette année pour toutes les retraites. FO attend aussi des précisions quant au relèvement du minimum contributif de pension à 1000€ dans la mesure où pour un salarié le minimum de retraite garanti par le régime général (minimum contributif à 695,59 € pour une carrière complète) est complété par la retraite complémentaire. Ainsi, la pension minimale pour un salarié ayant effectué une carrière complète au niveau du SMIC se situe d'ores et déjà pratiquement à 1000 € (83% du SMIC).

Contact :

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général

**Secrétariat général**

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.force-ouvriere.fr)

 01.40.52.86.01



## Communiqué de presse

Concernant les services publics, l'annonce de la fin des fermetures d'hôpitaux et d'écoles, sans accord du maire, demande des précisions quant à sa mise en œuvre effective. En effet, les réorganisations prévues par exemple dans la loi santé en matière hospitalière ont conduit déjà à de nombreuses fermetures de services et maternités, et à la mise en place d'hôpitaux de proximité aux services restreints. Si le Président de la République se dit prêt à abandonner l'objectif de suppression de 120 000 emplois, il renvoie cependant cette question au gouvernement et parallèlement appelle à un redéploiement d'emplois des administrations centrales vers les services déconcentrés, ce que FO conteste, considérant que les administrations centrales sont elles aussi sous tension. En outre, l'objectif de la baisse de la dépense publique a été réaffirmé. Qu'en sera-t-il finalement ? Sera-ce tout ou partie des 120 000 suppressions d'emplois qui pourraient être abandonnées ? Pour rappel FO avait demandé l'arrêt pur et simple des suppressions d'emplois pour répondre au besoin de service public, notamment de proximité, ce qui devrait conduire le gouvernement à abandonner le projet d'instauration de ruptures collectives d'emplois dans la Fonction publique.

A ce sujet, le Président de la République a relancé l'idée des maisons de services publics ou de service au public, regroupant en un même lieu par canton plusieurs services. Là encore cela soulève plus de questions que n'apporte de réponses : quid du statut de ces maisons et des personnels alors que le projet de loi de transformation de la fonction publique vise à élargir le recrutement de contractuels ? Quid des implantations existantes des services publics concernés (trésorerie, services des impôts, bureaux de postes, ...) ?

Concernant le pouvoir d'achat, FO constate une nouvelle fois que la réponse consiste à éviter une augmentation pure et simple des salaires (FO revendique l'augmentation du SMIC et du point d'indice dans la fonction publique, et la relance des négociations pour les augmentations de salaires des grilles des conventions collectives et d'entreprises). En effet, le Président de la République promeut la pérennisation de la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée ... dont tous ne profitent pas de la même façon, notamment dans les petites entreprises, et qui contient le risque qu'elle soit utilisée comme effet d'aubaine par les employeurs et comme à valoir sur la négociation annuelle des salaires. Le Président de la République préfère aussi favoriser l'intéressement et la participation. Au demeurant, les fonctionnaires sont encore exclus de toute forme d'augmentation des rémunérations.



## Communiqué de presse

Dans la foulée de la lettre de cadrage imposée à la négociation sur l'assurance chômage, le Président de la République en appelle encore aux droits et devoirs des salariés au chômage, en y ajoutant ceux des employeurs. FO ne peut que déplorer que derrière cette formule se cache encore l'antienne sur « les chômeurs responsables du chômage » quand la très grande majorité n'aspire qu'à une chose : retrouver au plus vite un emploi à temps plein. Les derniers chiffres du chômage (26 avril) montre d'ailleurs une augmentation de la catégorie des demandeurs d'emploi en activité réduite.

Pour FO cette situation justifie pleinement sa revendication d'instauration d'un bonus-malus sur les embauches en contrats courts qui exposent, piste visant à réduire la précarité des embauches et à réaliser autant d'économies pour le système d'assurance chômage sans pénaliser les droits des demandeurs d'emplois.

Concernant les enjeux de l'emploi et de la mobilité pour lesquels le Président renvoie à une réunion des interlocuteurs sociaux avec les collectivités locales, FO rappelle qu'une concertation est d'ores et déjà en cours et ne peut que déplorer qu'elle n'ait toujours pas permis de répondre à sa revendication de généralisation de la prime transport, revendication pourtant formulée dès le 22 novembre dernier. FO rappelle aussi que les interlocuteurs sociaux ont présenté au mois de janvier dernier un plan d'investissement d'Action logement à hauteur de près de 10 milliards € consacré à ces enjeux (faciliter l'accès au logement des salariés, favoriser leur mobilité et ainsi agir au profit de l'accès à l'emploi).

Concernant une décentralisation accrue, FO s'inquiète fortement de la notion de « différenciation » mise en avant par le Président de la République. FO conteste en effet toute évolution qui conduirait à mettre en cause l'égalité des droits salariés en fonction de leur lieu de résidence et de travail.

Paris, le 26 avril 2019